

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 5 février 2020 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
Me Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2020-0034

Adoption de l'ordre du jour

Le greffier mentionne que le sommaire décisionnel TM2019–290 intitulé : « Règlement de l'agglomération sur les autorisations d'occupation de la voie publique, R.A.V.Q. 1313 » est retiré.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0035

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 22 janvier 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 22 janvier 2020, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2020-0036

Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien des aménagements paysagers - 2020 à 2022 (Appel d'offres public 64671) - AP2019-849 (CT-2446413, CT-2446422, CT-2446424, CT-2446538, CT-2446541, CT-2446545, CT-2446547, CT-2446551, CT-2446556, CT-2446564-2446574) — (Ra-2173)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour des travaux d'entretien des aménagements paysagers - 2020 à 2022, du 1^{er} avril 2020 au 15 novembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 64671 et selon les prix soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Villéco inc.*, pour une somme de 608 490,38 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 19 novembre 2019;
- Lot 2 : *Villéco inc.*, pour une somme de 542 430,70 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 19 novembre 2019;

- Lot 3 : *Entretiens David Gosselin inc.*, pour une somme de 561 388,50 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 19 novembre 2019;
- Lot 5 : *Paysagiste Idée Concept inc.*, pour une somme de 424 057,15 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 25 novembre 2019;
- Lot 6 : *Verdure Royale inc.*, pour une somme de 289 158 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 26 novembre 2019;
- Lot 7 : *Entretiens David Gosselin inc.*, pour une somme de 276 423,60 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 19 novembre 2019;
- Lot 8 : *Villéco inc.*, pour une somme de 413 317,87 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 19 novembre 2019;
- Lot 9 : *Concept Design Paysagiste*, pour une somme de 378 781,50 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 19 novembre 2019;
- Lot 10 : *Paysagiste Idée Concept inc.*, pour une somme de 472 316,95 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 25 novembre 2019;
- Lot 11 : *Concept Design Paysagiste*, pour une somme de 349 446,45 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 19 novembre 2019;
- Lot 13 : *Concept Design Paysagiste*, pour une somme de 377 667,78 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 19 novembre 2019;
- Lot 14 : *Gestion Vert-Sol-Eau inc.*, pour une somme de 584 115 \$, excluant les taxes, selon sa soumission renégociée du 25 novembre 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0037

Renouvellement du contrat pour la maintenance et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines (VIP), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (Dossier 42418) - AP2019-859 (CT-2460282) — (Ra-2173)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *DLGL Bureau d'affaires ltée*, le contrat en vue de renouveler la maintenance et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines (VIP), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, conformément à sa proposition, comme suit :

- Maintenance du progiciel, pour une somme de 145 074,41 \$, excluant les taxes;
- T.S.O. (Transfert Support Operationnel), pour une somme de 103 500 \$, excluant les taxes;
- Soutien à la production, pour une somme de 122 500 \$, excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0038

Renouvellement du contrat de services de soutien et de maintenance pour le logiciel *Csoft* pour l'année 2020 (Dossier 42040) - AP2019-863 (CT-2459394) — (Ra-2173)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adjuger, à *Tetra Tech QI inc.*, le contrat pour le renouvellement des services de soutien et de maintenance pour le logiciel *Csoft* pour l'année 2020 (Dossier 42040), pour une somme de 170 637 \$, excluant les taxes, conformément à son offre de services du 5 décembre 2019 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0039

Adhésion de la Ville de Québec à l'entente de services professionnels *Oracle* du Centre de services partagés du Québec pour des ressources spécialisées *Oracle eBusiness* (Dossier 52427) - AP2020-006 (CT-2461070) — (Ra-2173)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente de services professionnels *Oracle* du Centre de services partagés du Québec pour des ressources spécialisées *Oracle eBusiness*;
- 2° d'autoriser le directeur du Service des approvisionnements ou son représentant, à signer tous les documents du Centre de services partagés du Québec nécessaires à ladite adhésion;
- 3° d'approuver une dépense de 127 761,17 \$, excluant les taxes, pour les services professionnels de ressources spécialisées *Oracle eBusiness*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0040

Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien sanitaire sur demande - 3 lots (Appel d'offres public 64726) - AP2020-022 (Ra-2173)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour les travaux d'entretien sanitaire sur demande (3 lots), du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022, conformément à la demande publique de soumissions 64726 et aux prix unitaires de leurs lots respectifs, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- Lots 1 et 2 : *GRH Entretien inc.*, pour une somme de 1 012 840 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 64726 et aux prix unitaires de sa soumission du 6 janvier 2020;
- Lot 3 : *Conciergerie McKinnon inc.*, pour une somme de 304 898,50 \$, taxes récupérables à 100%, conformément à la demande publique de soumissions 64726 et aux prix unitaires de sa soumission du 6 janvier 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0041

Budget pour l'exercice financier 2020 de la Société municipale d'habitation Champlain - SO2020-001 (Ra-2173)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° d'approuver de façon intégrale le budget 2020 de la *Société municipale d'habitation Champlain* (SOMHAC);
- 2° de mettre à la disposition de la SOMHAC un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2020, tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la SOMHAC.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0042

Adjudication de contrats d'entretien sur coupe-feux 2020 (Appel d'offres public 64778) - AP2019-858 (CT-2453382) — (Ra-2174)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Informatique Pro–Contact inc.*, les contrats d'entretien sur coupe–feux, pour la période du 21 janvier 2020 au 23 mai 2021, et l'acquisition d'un analyseur de journaux incluant le contrat d'entretien d'une période de trois ans, pour une somme de 201 694 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 64778 et aux prix unitaires de sa soumission du 5 décembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0043

Adjudication de contrats pour la fourniture de batteries pour les unités du parc véhiculaire (2 lots) (Appel d'offres public 64813) - AP2020-041 (Ra-2174)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Du–So / Jac–Sil inc.*, les contrats pour la fourniture de batteries pour les unités du parc véhiculaire pour les deux lots, à partir de la date d'adjudication, pour une période de quatre ans, pour une somme de 684 668,32 \$, excluant les taxes, pour le lot 1, et de 94 537,44 \$, excluant les taxes, pour le lot 2, conformément à la demande publique de soumissions 64813 et selon les prix unitaires de sa soumission du 6 janvier 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0044

Renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel TFP (Dossier 42511) - AP2020-074 (CT-2465335) — (Ra-2174)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de renouveler le contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel *TFP* pour les années 2020 à 2022 inclusivement (Dossier 42511), adjugé à *PG Solutions inc.*, pour une somme de 655 930 \$, excluant les taxes, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0045

Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et Techno14 Immobilier inc., relatif à la modification des dates de fin et de réclamation finale du projet Certification LEED du siège social de Eddyfi NDT inc. - DE2020-033 (Ra-2174)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Techno14 Immobilier inc.*, relatif à la modification des dates de fin et de réclamation finale du projet *Certification LEED du siège social de Eddyfi NDT inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0046

Renouvellement de la Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada, section locale 523, Québec, 2019–2023 - RH2019-1158 (Ra-2174)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° de renouveler la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada, section locale 523, Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines pour qu'il modifie ladite convention collective, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit sommaire;
- 3° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement du recueil des *Conditions de travail des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec*, 2019–2023 - RH2020-017 (Ra-2174)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de renouveler le recueil des *Conditions de travail des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines pour qu'il modifie ledit recueil, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit sommaire;
- 3° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand, appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires RH2020-036, RH2020-038, RH2020-061 et RH2020-078 soient soumis en bloc pour adoption.

Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Charles Marceau (ID. 021486) à titre de directeur du Service du développement économique et des grands projets - RH2020-036 (CT-RH2020-036) — (Ra-2174)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la modification du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Charles Marceau (ID. 021486), directeur du Service du développement économique et des grands projets (D085) (poste no 35129), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie-Christine Magnan (ID. 009709) à titre de directrice du Service des communications - RH2020-038 (CT-RH2020-038) — (Ra-2174)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la modification du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie–Christine Magnan (ID. 009709), directrice du Service des communications (D085) (poste no 30685), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0050

Création du poste de directeur associé de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou et contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Perron (ID. 006029) - RH2020-061 (CT-RH2020-061) — (Ra-2174)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° de créer l'emploi et le poste de directeur associé de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou, classe DS1 - sans sécurité d'emploi, selon l'échelle de traitement du *Recueil des conditions de travail des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec*;
- 2° d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Perron (ID. 006029), pour agir à titre de directeur associé de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0051

Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Dubois (ID. 027929) à titre de directrice de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - RH2020-078 (CT-RH2020-078) — (Ra-2174)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la modification du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Dubois (ID. 027929), directrice de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (D081) (poste no 34583), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0052

Entente entre la Ville de Québec et Programme d'encadrement clinique et d'hébergement – PECH, relative à des services d'intervenants spécialisés en santé mentale afin de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en crise psychosociale ou psychiatrique ou judiciairisées (Dossier 73021) - AP2020-012 (CT2462822) — (Ra-2175)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Programme d'encadrement clinique et d'hébergement – PECH, relative à des services d'intervenants spécialisés en santé mentale afin de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en crise psychosociale ou psychiatrique ou judiciairisées, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0053

Remplacement d'un membre au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale - DG2020-009 (Ra-2175)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Sylvain Légaré à titre de membre du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, en remplacement de madame la conseillère Marie-Josée Savard, jusqu'au 21 novembre 2021, ou jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou désigné de nouveau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2020-0054

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux relatifs à l'augmentation de la réserve d'eau potable à l'usine de traitement d'eau de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1248, et dépôt du projet de règlement - TE2019-002 (Ra-2173)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux relatifs à l'augmentation de la réserve d'eau potable de l'usine de traitement d'eau de Québec ainsi que l'octroi des contrats de services

professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes et l'acquiescement des frais nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 25 500 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition de biens et l'acquiescement des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0055

Appropriation de 2 550 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - TE2019-002 (Ra-2173)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approprier 2 550 000 \$ à même fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1248. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2020-0056

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1320, et dépôt du projet de règlement - TE2019-011 (Ra-2173)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réfection et de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'embauche du personnel y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 13 100 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques et l'embauche du personnel ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Appropriation de 1 310 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - TE2019-011 (Ra-2173)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approprier 1 310 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1320. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1321, et dépôt du projet de règlement - FN2020-009 (Ra-2174)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant la tarification applicable dans l'exercice des compétences d'agglomération à l'égard de la disposition de matériaux secs dans un éco-centre, à l'égard de la disposition de matières recyclables au centre de tri des matières recyclables, à l'égard de la manipulation d'un contenant à roulement à double crochet, à l'égard des services d'enfouissement et d'incinération des matières résiduelles, à l'égard d'une entente intermunicipale regroupant la fourniture de certains services relatifs au traitement des matières résiduelles et prenant effet en 2020, à l'égard des biens et services offerts à la Base de plein air de Sainte-Foy et au Domaine de Maizerets, à l'égard de la location de matériel et l'obtention de services au parc nautique de Cap-Rouge, à l'égard des activités de plein air de la base de plein air La Découverte, à l'égard du Marché aux puces d'ExpoCité, à l'égard de la fourniture de services d'employés et l'utilisation d'équipement de la ville, à l'égard du financement du centre d'urgence 9-1-1, à l'égard de la délivrance de documents, à l'égard du déplacement ou du remorquage d'un véhicule, à l'égard du service de fourrière, à l'égard des compteurs d'eau, à l'égard de la modification de trottoirs et de bordures de rue, à l'égard de la réception des boues de fosses septiques, à l'égard du permis de dépôt de neige dans la rue, à l'égard de l'utilisation de certains stationnements et du stationnement sur rue, à l'égard de la délivrance d'un consentement municipal pour les véhicules hors normes, à l'égard de la délivrance de consentements municipaux, à l'égard de la fourniture de certains services par le Service de l'évaluation, à l'égard de l'aide financière aux entreprises du Fonds local d'investissement (FLI) et à l'égard de certains autres frais.

Ce règlement abroge le Règlement R.A.V.Q. 1246.

Ce règlement a effet à compter du 1^{er} mars 2020.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2020-0059

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1312 - [TM2019-273](#) (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1312.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0060

Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1314 - [GI2019-017](#) (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1314.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0061

Règlement de l'agglomération sur des travaux relatifs à la mise en marché de produits issus des installations municipales de traitement et de valorisation des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1316 - [PV2019-016](#) (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux relatifs à la mise en marché de produits issus des installations municipales de traitement et de valorisation des matières résiduelles et*

sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1316.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0062

Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'une centrale de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1319 - GI2019-019 (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'une centrale de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1319.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0063

Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1324 - IN2019-039 (Ra-2172)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1324.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Aucune question n'a été posée.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 37.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir